

Où le bâtiment va, l'argent va!

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **44 (1971)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127051>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Où le bâtiment va, l'argent va!

44

Qui se plaint du dépeuplement des régions de montagne? Qui prétend souffrir d'une pénurie de logements? A lire les petites annonces de certains grands quotidiens allemands, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il n'est pas de jour où l'on n'offre des appartements et des maisons. Prenons le Valais: à Montana - Crans-sur-Sierre, les studios à 46 000 francs, les 2 pièces à 90 000 francs et les 3 pièces à 137 000 francs ne demandent qu'à se laisser acheter. Prenons le canton de Vaud: Villars-sur-Ollon semble ne pas savoir que faire de ses studios à 43 000 francs et de ses 3 pièces à 100 000 francs, tandis que Leysin «cède» ses studios dès 41 000 francs et ses 2 pièces dès 82 000 francs. Et nous ne parlons pas des chalets «hoher standard» de Vercorin. Vous habitez Zurich? Le Forch vous offre, sur un plateau, ses villas à 900 000 francs, avec cheminée, vue panoramique et chambre de jeune fille. Préférez-vous le Tessin? Le choix est encore plus grand, entre les appartements de 5 pièces et demie à 280 000 francs et d'une pièce et demie à 96 000 francs, frais de piscine non compris. Les Grisons? Un véritable paradis du logement: 74 000 francs le studio au

parterre et 82 000 francs au premier étage, avec moquette et balcon au sud. Klosters a même pensé au garage: 12 000 francs le box. Flims-Laax n'a rien négligé: pour un prix qu'on vous révélera toute construction terminée, vous n'avez qu'un coup de téléphone à donner pour obtenir le logement du manager fatigué. Le logis sera, paraît-il, seigneurial. N'a-t-on pas poussé le souci du social jusqu'à prévoir un «bar à déjeuner» dans un cadre de bois naturel? A Davos, si vous le désirez, on ira jusqu'à vous construire une piscine privée. Il suffit de le demander. Restez-vous opposés à l'introduction du suffrage féminin? Le canton d'Obwald vous ouvre ses bras à Engelberg où vous trouverez la plus grande gamme d'appartements de 42 000 à 125 000 francs, voire quelques garages particuliers à 10 000 francs. Et si cela n'est pas dans «vos cordes», laissez-vous alors tenter par la tessinoise «Monnalisa» qui, à Lugano-Castagnola, est prête à se séparer de très jolis 2 pièces à 325 000 francs, de familiaux à 6 pièces à 725 000 francs (balcon compris) et même d'une «Attikawohnung» qui ne dépasse pas le million, ce qui est assez exceptionnel puisqu'elle comprend un jardin couvert. Ces offres, précisons-le, sont celles d'un seul journal pour un seul jour.

L'argent pour acheter tout cela? Les constructeurs vous donneront de précieuses adresses, si précieuses qu'au Département fédéral de l'économie publique comme d'ailleurs à la Banque Nationale et au Département des finances, on commence à se poser des questions. Toutes ces «habitations à loyer de manager» (HLM) sont en effet neuves ou en construction.

Après tout, ce n'est qu'une question de standard, et il serait temps que les soi-disant mal logés se jettent à l'eau. A la rigueur, on comprendrait même qu'ils le fassent par dépit.

D. E. Mgt.

«Gazette de Lausanne»

Chassez la protection des locataires par la porte, elle revient par la fenêtre. L'attitude des cantons romands, flanqués de la ville de Bâle, a en tout cas le mérite de la constance. La politique fédérale en matière de logement consiste, depuis plusieurs années à mettre l'accent sur l'encouragement à la construction et à démobiliser toute forme de contrôle. Les cantons romands n'ont pas caché de tout temps leur scepticisme à l'égard du retour à la liberté dans un marché par trop déséquilibré. L'opposition entre ces deux attitudes est irréductible.

Les six cantons frondeurs ne peuvent pas être accusés de sectarisme. Leurs propositions sont savamment dosées. Elles laissent la porte ouverte à tous arrangements. L'intervention de l'Etat serait une sorte de riposte graduée à la McNamara. Le contrôle des loyers n'interviendrait que si les conventions privées se révélaient inopérantes avec ou sans force obligatoire.

Par cette méthode, les dispositions légales ne peuvent être un obstacle à l'entente privée. Au contraire, elles en sont le moteur. La peur du gendarme est, affirme le bon sens populaire, le début de la sagesse. Si elle n'est pas impeccable en référence à la doctrine économique libérale, la proposition des six gouvernements cantonaux a,

semble-t-il, le mérite du bon sens. Elle sera en tout cas populaire!

A. Tille

Lausanne: soutien de l'AVLOCA

L'assemblée générale de l'Association vaudoise des locataires (AVLOCA), section de l'agglomération lausannoise (3685 membres individuels), réunie hier soir, à Lausanne, a voté une résolution invitant les autorités cantonales et fédérales à réintroduire une protection légale des locataires contre des hausses de loyers et des résiliations injustifiées. Elle demande aux communes de l'agglomération d'encourager la construction en grand nombre de logements à loyer modéré et de conclure entre elles des ententes pour protéger les locataires des logements subventionnés.

Contre l'USS

Comme l'avait fait déjà le Mouvement populaire des familles, l'assemblée a déploré que la convention de la «paix du logement», passée entre l'Union syndicale suisse et la Fédération romande immobilière, ait été signée sans consultation préalable des associations de locataires.